



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2010

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres composant le Conseil Municipal .. :	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	40
Membres excusés et représentés .....	3
Membres absents non représentés .....	6

LE MAIRE



Henri PLAGNOL

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

#### 1 Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

##### Etaient présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,  
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Gérard ALLOUCHE, Mme Chantal POZZANA, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, Maires-Adjoints,  
M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, Mme Sabine CHABOT, M. Alain MERIGOT, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean PLAGNE, Mme Dominique MONIN, M. Stéphane CARDARELLI, Mme Catherine RITVO, M. Luc GRAS, Mme Anne DAVID, M. Claude SOUSSY, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Bernard VERNEAU, Melle Yasmine CAMARA, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY  
M. Guy DELOCHE, Conseillers municipaux.

##### Etaient absents excusés et représentés :

M. Yves DAYAN qui a donné pouvoir à M. LEROY,  
M. Jacques-Nicolas de WECK qui a donné pouvoir à Mme MONIN, Mme Françoise MERIC qui a donné pouvoir à M. ROSAIRE

##### Etaient absents non représentés :

M. Joseph GICQUEL, Mme Muriel DEVAUX, M. Philippe RIFFAUT, Mme Carole DRAI, M. Jean-Bernard THONUS, Mme Valérie CHAZETTE

##### Au cours de la séance :

M. Gérard ALLOUCHE qui avait donné pouvoir à M. BERRIOS, entre au point 2, M. René GAILLARD entre au point 2, M. Luc GRAS entre au point 2, M. Blaise BAUDRY entre au point 2, Mme Laurence COULON quitte la séance au point 10, Mme Anne DAVID quitte la séance au point 10, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY entre au point 11, Mme Anne DAVID entre au point 12, Mme Laurence COULON entre au point 13, Melle Yasmine CAMARA quitte la séance au point 14 et donne pouvoir à M. BERRIOS, M. Luc GRAS quitte la séance au point 17, Mme Annie BIGAND quitte la séance au point 18, M. André KASPI quitte la séance au point 18, M. Guy DELOCHE quitte la séance au point 18 et donne pouvoir à Mme BOUFFARD-SAVARY, Mme Annie BIGAND entre au point 19, M. André KASPI entre au point 19, Melle Yasmine CAMARA entre au point 19, M. Gérard ALLOUCHE quitte la séance au point 20 et donne pouvoir à M. BERRIOS, Mme Catherine RITVO quitte la séance au point 20, Mme Annie BIGAND quitte la séance au point 30, Mme Catherine RITVO entre au point 30, Mme Annie BIGAND entre au point 32, M. Gérard ALLOUCHE entre au point 33, Mme Valérie FIASTRE quitte la séance au point 36, M. Stéphane CARDARELLI quitte la séance au point 36, M. Sylvain BERRIOS quitte la séance au point 37, Melle Yasmine CAMARA quitte la séance au point 37 et donne pouvoir à M. PLAGNOL, M. Sylvain BERRIOS entre au point 40, M. Stéphane CARDARELLI entre au point 40, Mme Valérie FIASTRE entre au point 41

#### 2 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal lors de la séance du 1er juillet 2010

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er juillet 2010.

Unanimité

2Bis **Ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2010 compte tenu de l'urgence**

**Vœu sur les attentes de la Ville de Saint-Maur dans le cadre du débat public sur Arc Express et le « Grand Paris »**

ARTICLE I : Reconnaît l'urgence de délibérer sur ce sujet et d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente séance intitulé : Vœu sur les attentes de la Ville de Saint-Maur dans le cadre du débat public sur Arc Express et le « Grand Paris »

ARTICLE II : Réaffirme son soutien à la réalisation d'un transport public de voyageurs par métro automatique facilitant les transports en Ile de France, à condition que ce réseau soit réalisé en souterrain et ne défigure pas le paysage urbain des villes traversées ;

ARTICLE III : Refuse d'être desservi de ses compétences et s'oppose à toute dérogation au droit commun en matière d'urbanisme accordée à la société du « Grand Paris » qui conduirait à s'affranchir du POS de Saint-Maur ; il refuse également tout projet dans le cadre d'Arc Express qui conduirait à transpercer Saint-Maur et à ajouter des gares supplémentaires ;

ARTICLE IV : Exprime sa préoccupation que les réseaux de transport du « Grand Paris » et d'Arc Express soient financés notamment par les ressources issues d'une densification massive autour des gares ; s'agissant de Saint-Maur, le respect de l'urbanisme à taille humaine qui caractérise nos quartiers ne saurait être remis en cause ;

ARTICLE V : Exige des garanties claires tant au regard du respect de l'urbanisme qui fait la qualité de vie et la singularité de Saint-Maur, qu'en ce qui concerne la protection de l'environnement de la Boucle de la Marne ; à défaut d'éclaircissements suffisants des pouvoirs publics sur ces deux points, il s'opposera à ce que la ville de Saint-Maur soit choisie comme lieu d'implantation d'une des futures gares du réseau du « Grand Paris » et d'Arc Express ;

ARTICLE VI : Autorise Monsieur le Maire à diligenter toute action à destination des pouvoirs publics et toute information en direction des Saint-Mauriens

39 Pour et 3 Contre (M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

3 **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

4 **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 4° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**ADMINISTRATION GENERALE**

5 **Approbation de l'adhésion de la commune de Rocquencourt au S.I.G.E.I.F. pour les deux compétences Gaz et Electricité**

Approuve l'adhésion de la commune de Rocquencourt au « Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France » (Sigeif) pour les deux compétences gaz et électricité.

Unanimité

6 **Communication du rapport d'activité 2009 du SIGEIF**

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour 2009 du S.I.G.E.I.F (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France).

Dont acte unanime

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

7 **Modification de la liste des agents municipaux mis à disposition au profit de l'Office Public de l'Habitat (OPH)**

ARTICLE I : approuve l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat (OPH).

ARTICLE II : autorise la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de catégorie A de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au profit de l'Office Public de l'Habitat pour assurer la direction de l'Office, à effet du 1<sup>er</sup> février 2010.

ARTICLE III : autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Unanimité

8 **Modification de la convention de mise à disposition des agents municipaux au profit de l'Association « Atelier Théâtre de la Cité »**

ARTICLE I : approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux de la ville de Saint-Maur au profit de l'association « Atelier Théâtre de la Cité » (A.T.C.) ;

ARTICLE II : autorise M. Le Maire à signer cet avenant qui prendra effet à compter de sa transmission en préfecture.

ARTICLE III : le coût de ces mises à disposition fera l'objet d'un état détaillé par la Ville, direction des ressources humaines, au 31 décembre 2010 qui sera adressé à l'association « Atelier Théâtre de la Cité » pour remboursement.

ARTICLE IV : la subvention de fonctionnement de la Ville à l'A.T.C. sera abondée à due concurrence du coût de mise à disposition des personnels.

Unanimité

## **ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **9 Communication du rapport d'activité 2009 du Syndicat mixte Marne Vive**

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour 2009 du Syndicat Mixte Marne Vive.

Dont acte unanime

### **10 Approbation de la carte bruit**

**APPROUVE** la carte stratégique du bruit de Saint-Maur-des-Fossés qui regroupe un ensemble de 13 documents cartographiques ainsi que le résumé non technique et les données statistiques.

**PRÉCISE** que chaque carte de bruit comporte :

- des documents graphiques au 1/10 000ème représentant :

- les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones de l'indicateur  $L_{den}$  par pas de 5 dB(A) entre 45 dB(A) et 75 dB(A) pour les sources de bruit suivantes :
  - Infrastructures routières ;
  - Infrastructures ferroviaires ;
  - Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE-A);

Ainsi que l'exposition sonore globale due à l'ensemble des différentes sources de bruit ci-dessus hors ICPE-A.

- les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones de l'indicateur  $L_n$  par pas de 5 dB(A) entre 45 dB(A) et 75 dB(A) pour les sources de bruit suivantes :
  - Infrastructures routières ;
  - Infrastructures ferroviaires ;
  - Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;

Ainsi que l'exposition sonore globale due à l'ensemble des différentes sources de bruit ci-dessus hors ICPE-A.

- les secteurs affectés par le bruit arrêtés par le préfet en application du 1° de l'article 5 du décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 (classement sonore des infrastructures de transports terrestres) ; codifié à l'article R. 571-38 du code de l'environnement;

- les zones où les valeurs limites de l'indicateur  $L_{den}$  visées à l'article L. 572-6 du code de l'environnement sont dépassées pour chacune des sources de bruit mentionnées à l'article L. 572-3 du code de l'environnement (infrastructures routières, infrastructures ferroviaires, aéronefs) ;

- un "Résumé non technique" comportant :

- un résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour son élaboration ;

- une estimation du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les plages de valeurs de l'indicateur  $L_{den}$  par pas de 5 dB(A) entre 50 dB(A) et 75 dB(A) et pour chaque source de bruit (infrastructures routières, infrastructures ferroviaires, aéronefs) ;

- une estimation du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les plages de valeurs de l'indicateur  $L_n$  par pas de 5 dB(A) entre 50 dB(A) et 75 dB(A) et pour chaque source de bruit (infrastructures routières, infrastructures ferroviaires, aéronefs) ;

#### **PRÉCISE :**

Que les cartes de bruit stratégiques, les informations qu'elles contiennent ainsi que la présente délibération sont tenues à la disposition du public en Mairie.

Que les cartes de bruit stratégiques, les informations qu'elles contiennent ainsi que la présente délibération sont transmises à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

33 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

### **11 Approbation du contrat de bassin « Pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne » 2010-2015**

**Article 1 :** Approuve le contrat de bassin "Pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne" 2010 – 2015 et le diagnostic de territoire associé ;

**Article 2 :** Autorise le Maire à signer le contrat de bassin et les documents correspondants ;

**Article 3 :** Reconnaît le Syndicat Marne Vive comme animateur du contrat de bassin ;

Unanimité

### **12 Information concernant l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de la prise d'eau en Marne**

Dont acte unanime

#### **FINANCES COMMUNALES**

### **13 Décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2010**

**ARTICLE UNIQUE :** approuve la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2010 votée par chapitre et arrêtée en équilibre en recettes et en

dépenses aux mouvements budgétaires ci-après, conformément au document budgétaire (DM1).

32 Pour

11 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

**14 Subvention d'équipement et garantie d'emprunt à la S.A. d'HLM VILOGIA pour une opération d'acquisition-amélioration de 100 logements sis 186 Bd de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés**

- accorde une subvention d'équipement de 750 000 € à la S.A. d'HLM VILOGIA pour l'opération susvisée qui sera versée en deux fois : à hauteur de 375 000 € sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2011 et à hauteur de 375 000 € sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2012,
- accorde la garantie à hauteur de 100% de l'emprunt à souscrire auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (BCME) par la S.A. d'HLM VILOGIA pour l'opération susvisée et aux conditions décrites ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant,

32 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

**15 Attribution de subventions aux associations sur le budget de la Ville (exercice 2010) et avance de subvention 2011**

ATTRIBUE, au titre de l'année 2010, les subventions suivantes aux associations désignées ci-dessous :

1) nouvelles demandes

- La Boitazik : 4.000 €
- Les Restaurants du Cœur : 2 500 €
- Action Citoyenne Jeunesse et Mémoire : 30 000 € (cette subvention remplace celle du Groupe Saint-Maurien contre l'oubli)
- ADIL 94 : 2 000 €
- APRELI@ : 10 000 €
- Fonds de Solidarité Habitat : 12 000 €

2) Complément de subvention à :

- l'Association d'Entraide du Personnel : 12 500 €.

ATTRIBUE une avance sur la subvention 2011 à l'association « A3A » d'un montant de 30 000,00 €.

**DEMANDE** à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier en-tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : "Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés".

**DIT** que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 euros devront signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds, et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions au nom de la ville.

Les dépenses seront imputées à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2010.

Unanimité

**16 Déficit de 3445,10 € de la régie de recettes de la piscine municipale Brossolette constaté après un vol sans effraction le 22 avril 2010. Avis du Conseil Municipal sur le sursis de versement, la décharge de responsabilité et la remise gracieuse du rég**

ARTICLE 1: Donne un avis favorable sur le sursis de versement, la décharge de responsabilité et la remise gracieuse du régisseur suppléant de la piscine municipale Brossolette dans le cadre du vol de 3 445,10 euros constaté après un vol sans effraction le 22 avril 2010.

ARTICLE 2: comptabilise la dépense s'y rapportant sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2010 du budget principal.

Unanimité

**17 Subvention d'investissement et garantie d'emprunt à Valophis Habitat pour la réhabilitation et la transformation du foyer de l'Alma sis 26 avenue de l'Alma, en résidence sociale**

Accorde une subvention de 300 000 € qui sera versée en deux fois : à hauteur de 150 000 € à verser sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2010 et à hauteur de 150 000 € sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2011,

Accorde la garantie à hauteur de 100% de l'emprunt à souscrire auprès de l'ANPEEC par Valophis Habitat pour l'opération susvisée et aux conditions décrites ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Unanimité

**URBANISME - AMENAGEMENT**

**18 Implantation de parcs à vélos aux abords des 4 gares RER de la Ville : approbation du dossier technique**

Approuve le dossier technique pour un montant total de 100 262,80 Euros HT, soit 119 914,31 Euros TTC relatif au projet de création de parcs de stationnement vélos aux abords des gares RER,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions du STIF et de la Région pour ce projet et à signer tous les documents nécessaires à la constitution des dossiers correspondants,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant les notifications de subventions, à prendre en charge le fonctionnement et la maintenance des aménagements, et à tenir le STIF et la Région informés de l'avancement des travaux.

Unanimité

**19 Avis sur la cession de l'immeuble sis 35 rue du Chemin Vert par l'OPH**

Donne un avis favorable à la cession par l'OPH de l'immeuble sis 35 rue du Chemin Vert à un bailleur social, l'association PROLOG-UES/SNL en vue de la réhabilitation et la création de 8 logements PLA-I.

Compte tenu de cette cession, l'OPH procédera au remboursement anticipé des emprunts souscrits en son temps qui ont été garantis par la Ville. De facto, la garantie d'emprunt de la Ville se rapportant à cette opération deviendra caduque.

Unanimité

**DOMAINES**

**20 Cession à l'Office Public de l'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés de la propriété située 60 rue Léon Bocquet à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide la cession de la propriété sise 60, rue Léon Bocquet, parcelle cadastrée CO 127 d'une superficie totale de 710 m<sup>2</sup>, à l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SAINT-MAUR DES FOSSES, au prix de 850 000 euros.

Dit que Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir et tout document nécessaire.

Dit que la recette correspondante sera imputée sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2011.

34 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

**MARCHES PUBLICS**

**21 Avenant n° 1 au marché de fourniture de produits pétroliers raffinés liquides nécessaires au fonctionnement des véhicules municipaux pour l'année 2010 – lot 1 – carburants à fournir à la pompe**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de fourniture de produits pétroliers raffinés liquides nécessaires au fonctionnement des véhicules municipaux pour l'année 2010 – lot 1 carburants à fournir à la pompe.

Unanimité

**22 Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de mobilier scolaire au cours de l'année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture

de mobilier scolaire au cours de l'année 2011, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

**23 Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de papier photocopie et reprographie au cours de l'année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture de papier photocopie et reprographie au cours de l'année 2011, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

**24 Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de mobilier de bureau – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture de mobilier de bureau, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

34 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

**25 Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'articles en papier à usage ménager – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture d'articles en papier à usage ménager, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

**26 Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de pièces et accessoires pour véhicules, engins et équipements au cours de l'année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture de pièces et d'accessoires pour véhicules, engins et équipements au cours de l'année 2011, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 27 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de matériaux de voirie pour l'entretien des voies communales à exécuter au cours de l'année 2011**
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture de matériaux de voirie pour l'entretien des voies communales à exécuter au cours de l'année 2011, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.
- Unanimité
- 28 **Appel d'offres ouvert relatif à l'entretien et la réparation de véhicules, engins et équipements – année 2011**
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à l'entretien et la réparation de véhicules, engins et équipements, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.
- Unanimité
- 29 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de balais pour balayeuses de voirie et pour balayage manuel – année 2011**
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture de balais pour les balayeuses de voirie et pour le balayage manuel, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.
- Unanimité
- 30 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de sachets et de leurs distributeurs pour déjection canines – année 2011**
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture de distributeurs de sachets pour déjections canines et de sachets pour déjections canines compatibles, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.
- Unanimité
- 31 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de mobilier urbain**
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture de mobilier urbain au cours de l'année 2011, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.
- Unanimité
- 32 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et l'entretien du matériel des offices de préparation -année 2011**
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture et l'entretien du matériel des offices de préparation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.
- Unanimité
- 33 **Autorisation de lancement d'un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence pour l'extension des fonctionnalités du portail WEB**
- Autorise Monsieur le Maire à lancer le marché négocié, à bons de commande, sans publicité et sans mise en concurrence, relatif aux prestations d'intégration pour le Portail Web, avec la Société LOCALEO, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que le marché à l'issue de la procédure.
- 34 Pour  
7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)
- 34 **Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée relatif à l'aménagement du Site des Facultés : études pré-opérationnelles – lot 4 – étude de déplacements**
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché à procédure adaptée relatif à l'aménagement du site des facultés : études pré-opérationnelles - Lot 4 – Etude de déplacements avec la société TRANSITEC sise 172, avenue F Roosevelt à BRON (69500).
- 34 Pour  
7 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)
- 35 **Avenant n° 2 au marché à procédure adaptée relatif à l'assistance technique et réglementaire pour l'élaboration des documents d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du Site des Facultés – année 2009**
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 au marché à procédure adaptée relatif à l'assistance technique et réglementaire pour l'élaboration des documents d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du site des facultés – Année 2009 avec la société URBACONSEIL.
- 34 Pour  
7 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

36 **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'entretien des espaces verts – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux prestations d'entretien des espaces verts, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

37 **Appel d'offres ouvert relatif à l'arrosage automatique - travaux d'extension et de rénovation – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à l'arrosage automatique, aux travaux d'extension et de rénovation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

38 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de CO2 liquide et mise à disposition d'une cuve de stockage de CO2 à l'usine de production d'eau potable – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture de CO2 liquide et à la mise à disposition d'une cuve de stockage de CO2 à l'usine de production d'eau potable, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

39 **Appel d'offres ouvert relatif à la régénération et au remplacement du charbon actif en grains des filtres de l'usine de production d'eau potable – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la régénération et au remplacement du charbon actif en grains des filtres de l'usine de production d'eau potable, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

40 **Autorisation de lancer un marché négocié pour développer les fonctionnalités du progiciel de gestion du service de l'eau et de l'assainissement**

Autorise le Maire à lancer le marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence pour développer les fonctionnalités du progiciel de gestion du service de l'eau et de l'assainissement, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que le marché à l'issue de la procédure.

33 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse

MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

**ENFANCE ET LOISIRS**

41 **Accueil de loisirs des Corneilles : approbation de la demande d'aide de la Caisse d'allocations familiales pour le financement des travaux d'aménagement de l'ancien logement de gardien**

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une aide financière à l'investissement la plus élevée possible pour le financement des travaux d'aménagement de l'accueil de loisirs des Corneilles.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette aide.

33 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

**ANIMATION**

42 **Approbation de la convention-type de parrainage, de la convention de mise à disposition d'un chalet de friandises pour la patinoire mobile de Saint-Maur-des-Fossés et des tarifs y afférents pour l'année 2010 et les années suivantes**

Décide d'approuver :

- la convention-type de parrainage ainsi que les tarifs de parrainage,

- la convention entre la ville et un prestataire pour la mise à disposition d'un chalet de friandises ainsi que le montant de la participation financière forfaitaire,

relatives à la patinoire mobile installée place de Molènes à Saint-Maur-des-Fossés du samedi 11 décembre 2010 au dimanche 9 janvier 2011.

Autorise Monsieur le Maire à conclure ces conventions et à fixer les tarifs par arrêté pour les années suivantes.

Dit que les recettes seront encaissées au budget de la Ville.

Unanimité

**ENSEIGNEMENT, AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTS**

43 **Participation de la ville aux dépenses de fonctionnement des établissements privés saint-mauriens, sous contrat d'association : montant de la subvention pour l'année scolaire 2010/2011**

Dit que la participation de la ville aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés saint-mauriens sous contrat d'association avec l'Etat est fixée à 456,00 € par élève, pour l'année scolaire 2010/2011.

Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'année 2010 et à ouvrir au budget de l'année 2011.

35 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

Mme Laurence COULON ne prend pas part au vote

**44 Classes de découverte : participations familiales 2011**

Dit que les tarifs journaliers sont approuvés.

Autorise Monsieur le Maire à augmenter chaque année par arrêté les tarifs journaliers des classes de découverte en fonction de l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages, hors tabac) du mois de mai.

Unanimité

**45 Participation aux frais de séjour en classes de découverte d'enfants saint-mauriens scolarisés hors Saint-Maur**

DECIDE de participer aux frais de séjour engagés par les familles saint-mauriennes dont les enfants sont scolarisés dans des écoles publiques situées hors Saint-Maur et bénéficient d'un séjour en classe de découverte durant l'année scolaire 2010/2011.

DECIDE de prendre en charge la différence entre le tarif qui aurait été acquitté par ces familles, en fonction de leurs ressources, si leur enfant avait été scolarisé à Saint-Maur, et le tarif demandé par les communes où sont scolarisés les enfants.

DECIDE que cette participation de la ville de Saint-Maur ne pourra excéder la somme de 200 € par enfant.

Unanimité

**46 Organisation du ramassage scolaire des classes spécialisées : approbation de la convention de délégation de compétence entre la Ville et le STIF**

Approuve le projet de convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) des classes CLIS entre la Ville et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (S.T.I.F.)

Autorise Monsieur le maire à rechercher des subventions pour alléger la charge financière de la Ville.

Unanimité

**47 Approbation de la convention avec le Recteur de l'Académie de Créteil relative aux repas destinés aux enseignants**

Approuve le projet de convention entre la Ville et le Recteur de l'Académie de Créteil relative à l'attribution d'une subvention pour la fourniture de repas aux instituteurs et professeurs des écoles,

Autorise la signature de cette convention avec le Recteur de l'Académie de Créteil relative aux repas destinés aux enseignants remplissant les

conditions d'indice, en poste dans les établissements scolaires publics saint-mauriens du 1<sup>er</sup> degré pour l'année scolaire 2010-2011 et les années suivantes.

Unanimité

**48 Attribution de subventions aux associations sportives**

**ARTICLE I :** attribue, au titre de l'année 2010, des subventions aux associations sportives pour un montant de 6 410 €. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, article 6574 subvention aux associations.

**ARTICLE II :** demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention :

« Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

**ARTICLE III :** dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

**49 Modification de la délibération relative à la tarification des installations sportives municipales**

**ARTICLE I :** Modifie l'annexe 2 de la délibération du 1er juillet 2010, en abrogeant la partie mise en cause.

**ARTICLE II :** Dit que les conditions d'application sont applicables à compter de la certification exécutoire de la présente délibération.

Unanimité

**SERVICES ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**50 Approbation du projet de prise en charge de la gestion des compteurs d'eau par le service municipal de l'eau**

Autorise Monsieur le Maire à lancer une étude complète pour permettre au service d'une part d'avoir la maîtrise du parc compteur et d'en assurer la gestion, d'autre part d'optimiser l'organisation de la relève des compteurs en la modernisant par la mise en place de système de radio relève.

Unanimité

**La séance est levée à 0 h 25 le 15 octobre 2010.**